

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

Nombre de Membres	
Membres en exercice	Présents
27	22
Votants	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation
2 novembre 2022

Date de publication
14 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Emmanuel PROVIN**

Représentés : **Evelyne BOCQUET par Anita DANGIN, Raynald INGELAERE par Angélique CHEVRE, Mélanie SIGNORY par Jean-Baptiste SCHREINER.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 09_08112022

N°09 : ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL – MODIFICATION DES PROJETS PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Dans le cadre de son partenariat avec UNICEF France et son titre Ville amie des enfants 2020-2026, la municipalité a souhaité dans le cadre de ses engagements, offrir aux enfants scolarisés en élémentaire (6 à 12 ans), un accueil de loisirs complémentaire. La création de cet accueil de loisirs municipal a été approuvée par délibération en date 11 mars 2021.

Pour rappel, cet Accueil Collectif de Mineurs a notamment pour objectif :

- d'enrichir et de diversifier l'offre d'activités grâce à l'intervention de structures municipales ou associatives artistiques, culturelles, de clubs de sports. Il s'agit de tisser des liens avec les structures municipales ou associatives présentes sur le territoire (complexe sportif, associations, conservatoire de musique, médiathèque...).
- de développer des activités intergénérationnelles : des rencontres avec des personnes âgées et les associations pourront être organisées,
- de faire connaître aux enfants le territoire où ils grandissent
- de les faire participer à la vie de leur commune et à ses temps forts et de dynamiser la vie locale pour favoriser et faciliter l'émergence de projets communs.

Cet accueil est situé dans les locaux périscolaires de l'école élémentaire Maurice Véchin. Il était prévu que l'accueil soit ouvert pendant les vacances (sauf Noël et jours fériés) et les

mercredis. Cependant, nous avons reçu cette année des demandes afin que l'accueil soit ouvert durant la 1^{ère} semaine des vacances de Noël soit du 19 au 23 décembre 2022 inclus.

Il est donc proposé de modifier les projets éducatif et pédagogique de l'ACM afin que soit inscrit la possibilité d'ouvrir le centre de loisirs lors des vacances de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets pédagogique et éducatif tels que joints en annexe
- **DIT** que l'ensemble des mesures nécessaires seront prises pour une ouverture de l'accueil de loisirs municipal lors des vacances de Noël
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs aux modifications des projets éducatif et pédagogique de l'ACM lorsqu'elles n'entraînent pas une modification substantielle du mode de fonctionnement établi de l'accueil de loisirs municipal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



fl.

.....*Simone DEVAUX*..., secrétaire de séance

fl.